

## **Réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2015**

Le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize s'est réuni le 30 novembre 2015 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GUERIT, Maire.

Etaient présents : M. GUERIT, Maire, Mmes BLAIS, JUNIN, TAVERNEAU Adjointes, MM. ARNAUD, MOREAU, Adjoints, MMES BOUIN, MARTINI-CENDRE, RENAUD, RIVET, MM. BARATON, DIEUMEGARD, HERMOUET, MAINGOT, PAPOT, RENOUX, THOMAS Elus.

Etaient absents-excuses: MMES ALLIN, CARTRON élus.

Secrétaire de séance :

Madame Sandrine MARTINI-CENDRE, élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

La secrétaire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, approuvé à l'unanimité, nous passons à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

L'assemblée municipale, ainsi que les personnes présentes dans la salle, observent une minute de silence en soutien aux victimes des attentats du 13 novembre qui ont eu lieu à PARIS.

\*\*\*\*\*

### **Modification des statuts de la communauté de communes « Gâtine Autize » :**

**Vu** la notification de la délibération du conseil communautaire du 3 Novembre 2015 approuvant le projet de modification des statuts de la Communauté de communes pour la prise de la compétence Plan Local d'Urbanisme,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-17 portant sur le transfert de compétences nouvelles non prévues par la décision institutive ;

**Considérant** le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. S'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal constitue donc un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable.

**Considérant** que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour prendre en charge l'élaboration d'un PLU ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter la compétence suivante aux statuts de la communauté de communes Gâtine-Autize :

## **Aménagement de l'espace :**

### **« Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »**

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts comme indiquée ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## **Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres :**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres a été présenté le 12 octobre 2015 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Ce document a été transmis à notre collectivité afin de se prononcer sur la proposition de fusion des communautés de communes Gâtine Autize, Val d'Egray et Sud Gâtine.

Considérant que le schéma semble cohérent car il rassemble trois communautés de communes rurales sans ville hégémonique,

Considérant que chaque communauté de communes a les mêmes besoins en terme d'aménagement des bassins de vie,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, se prononce à l'unanimité pour le regroupement des trois communautés de communes.

\*\*\*\*\*

## **Nomination de deux délégués et d'un suppléant au Syndicat d'Eau du Centre-Ouest :**

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux, que suite au transfert de notre compétence assainissement collectif au syndicat mixte de production d'eau potable du centre-ouest et par rapport au nombre d'abonnés, il est nécessaire de nommer deux délégués titulaires supplémentaires et un suppléant, pour pouvoir siéger au comité syndical.

Il est proposé de nommer, en tant que délégués titulaires, M. Jean-Philippe GUERIT et Mme Danielle TAVERNEAU, et en tant que délégué suppléant, Mme Maryline RENAUD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les personnes nommées en tant que délégués titulaires et délégué suppléant auprès du syndicat mixte de production d'eau potable du centre-ouest.

\*\*\*\*\*

## **Enquête publique pour la reconstruction du Calvaire :**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que, suite à la délibération du 22 juin 2015 prescrivant une enquête publique pour le déplacement du Calvaire, celle-ci a eu lieu du jeudi 5 novembre au vendredi 20 novembre 2015.

Le commissaire-enquêteur a remis son rapport avec un avis favorable pour le déclassement de la parcelle communale ZS 93 du domaine public situé à côté du rond-point du collège, pour l'intégrer dans le domaine privé de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, entérine le rapport du commissaire-enquêteur et autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, le Président déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec le Président et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.